

L'an deux mille dix-sept, le trente mars à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Mr Gérard GOUROVITCH, maire.

Etaients présents : MMES MONNIER, JUSSERAND, PERROT, MARET, ROUÉ-CORÉ, DUMAND, BELABED, MANASSÉ, DIEUMEGARD, MRS GUIBERT, ROBBE, HAIMET, LOPES DUQUE, GAILLARD, d'ENTRAYGUES, AUGROS, MARTIN, FISCHER, DIEUMEGARD.

Absents : Mr CORCY avec pouvoir à Mme MANASSÉ, Mme LEGENDRE avec pouvoir à Mme PERROT, Mme KLEMPOUZ avec pouvoir à Mr MARTIN, Mr KLEMPOUZ avec pouvoir à Mr ROBBE, Mme FAYAT avec pouvoir à Mr GAILLARD, Mme DANSETTE avec pouvoir à Mr GOUROVITCH, Mr MARIÉ avec pouvoir à Mr GUIBERT.

Mr GOUROVITCH donne lecture d'une lettre de remerciements de la Présidente de l'AFR pour l'implication de la Municipalité à l'occasion du carnaval.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 23 février 2017.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 BUDGET DE LA COMMUNE

Mr GOUROVITCH détaille le compte administratif. Il présente un excédent de 819 633,75 € en fonctionnement, un excédent de 160 302,70 € en investissement et des restes à réaliser pour 301 553 € en dépenses. Mr le Maire quitte la séance et cède la présidence à Mme PERROT. Le conseil municipal approuve le compte administratif.

COMPTE DE GESTION 2016 BUDGET DE LA COMMUNE

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion qui est conforme au compte administratif du budget de la commune.

TAXES COMMUNALES 2017

Mr GOUROVITCH propose de maintenir les taux votés en 2016. Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir ces taux soit :

Taxe d'habitation	17,90 %
Taxe foncier bâti	33,21 %
Taxe foncier non bâti	72,06 %

BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA COMMUNE

le conseil municipal approuve le budget primitif qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 3 501 493,71 € et en section d'investissement à la somme de 1 409 868,56 €. Vote pour 25, 2 abstentions Mr FISCHER, Mme ROUÉ-CORÉ.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 BUDGET ALSH

Mr le Maire quitte la séance ; Mme BELABED détaille le compte administratif qui présente un déficit d'investissement de 20 244,15 €. Mr FISCHER constate une forte augmentation du nombre d'agents non titulaires au sein de la structure.

Le conseil municipal approuve le compte administratif. Vote pour 25, 2 abstentions Mr FISCHER, Mme ROUÉ-CORÉ.

COMPTE DE GESTION 2016 BUDGET ALSH

Le conseil municipal approuve le compte de gestion qui est conforme au compte administratif du budget de l'ALSH. Vote pour 25, 2 abstentions Mr FISCHER, Mme ROUÉ-CORÉ.

BUDGET PRIMITIF 2017 ALSH

Le conseil municipal approuve le budget primitif qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 729 879,15 € et en section d'investissement à la somme de 33 744,15 €. Vote pour 25, 2 abstentions Mr FISCHER, Mme ROUÉ-CORÉ.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 BUDGET LOGEMENTS CHAMPAGNE

Mr Maire quitte la séance. Mme PERROT présente le compte administratif qui présente un excédent de 31 690,69 € en fonctionnement et un déficit de 29 093,51 € en investissement. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif.

COMPTE DE GESTION 2016 BUDGET LOGEMENTS CHAMPAGNE

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion qui est conforme au compte administratif du budget des logements de la Champagne.

AFFECTATION DU RESULTAT 2016 AU BUDGET PRIMITIF 2017 LOGEMENTS CHAMPAGNE

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter à l'article 1068 du budget primitif 2016 la somme de 29 093,51 € et en investissement le solde de 2 597,18 € restant en fonctionnement.

BUDGET PRIMITIF 2017 BUDGET LOGEMENTS CHAMPAGNE

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget des logements de la Champagne qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 34 125,18 € et en section d'investissement à la somme de 46 118,62 €.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 BUDGET LOGEMENTS GRANDE COUTURE

Mr le Maire quitte la séance. Mme PERROT détaille le compte administratif qui présente un excédent de 8894,66 € en fonctionnement et un déficit de 3357,83 € en investissement. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif.

COMPTE DE GESTION 2016 BUDGET LOGEMENTS GRANDE COUTURE

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion qui est conforme au compte administratif du budget des logements de la Grande couture.

AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET LOGEMENTS GRANDE COUTURE

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter à l'article 1068 du budget primitif 2017 la somme de 3357,84 € le solde de 5536,83 € restant en section de fonctionnement.

BUDGET PRIMITIF 2017 LOGEMENTS GRANDE COUTURE

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 16 158,83 € et en section d'investissement à la somme de 6886,84 €.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 BUDGET DES ABORDS DU COLLEGE

Mr le Maire quitte la séance. Mme BELABED présente le compte administratif qui fait état d'un excédent de 94 621,68 € en fonctionnement et un excédent d'investissement de 54 922 €. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif.

COMPTE DE GESTION 2016 BUDGET DES ABORDS DU COLLEGE

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion qui est conforme au compte administratif du budget des abords du collège.

BUDGET PRIMITIF 2017 DES ABORDS DU COLLEGE

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget des abords du collège qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 190 951,68 € et en section d'investissement à la somme de 319 922,68 €.

MOTION DE SOUTIEN AU BARREAU ROUTIER A4/RN36

Mr GOUROVITCH rappelle que le Val d'Europe récupère une quantité de plus en plus importante de véhicules qui évitent le péage de Coutevroult, Saint-Germain étant également concernée par un flux résiduel sur ses axes principaux la RD 436 et la RD 934. Mr AUGROS s'étonne que l'Etat ait pu bloquer aussi facilement un projet de barreau de plus de 20 ans qui était arrivé dans sa phase finale avec sa déclaration d'utilité publique en date du 27 juillet 2012.

Mr GOUROVITCH répond qu'il y a eu des accords entre l'Etat et la SANEF pour empêcher

la réalisation du barreau et permettre une augmentation des tarifs du péage en contrepartie la SANEF devait réaliser des travaux de voirie sur l'A4.

Le Département a saisi le tribunal administratif pour faire appliquer la DUP qui lui a donné raison mais la situation n'a pas évolué à ce jour.

Le conseil approuve à l'unanimité la motion de soutien pour la réalisation de la liaison routière entre l'autoroute A4 et la RN36.

DETR 2017

Mr ROBBE présente le projet de salle multisports destinée à remplacer le dojo actuel et qui permettrait de restituer aux services techniques le garage VL transformé depuis l'origine en salle de sports Cet équipement est prévu à l'arrière du gymnase sans sanitaires car les utilisateurs pourront utiliser ceux du gymnase. Le mont des travaux est estimé à 200 942,77 € HT. Mr FISCHER approuve ce projet mais s'étonne que l'architecte qui a réalisé l'APS n'ait pas été désigné par une consultation publique. Mr GOUROVITCH lui répond qu'il y a eu un marché à procédure adaptée et que le conseil municipal a délibéré sur ce choix le 26 janvier dernier.

Le conseil municipal sollicite à l'unanimité la DETR 2017 qui représentera 40% du montant HT du coût estimé à 200 942,77 € HT.

MISE A JOUR DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TRANSPORTS A LA DEMANDE

Mr GOUROVITCH rappelle qu'il s'agit d'un projet qui s'adresse en priorité aux communes du plateau moins desservies en transports en commun notamment pendant les heures creuses. Le coût est estimé à 20 000 € la première année. Mme ROUÉ-CORÉ regrette que ce service ne soit pas prolongé jusqu'à Saint-Germain.

Le conseil municipal approuve le projet de mise à jour des statuts pour assurer la compétence transport à la demande..

Vote pour 15, 7 contre Mme MANASSÉ, Mr CORCY, Mr GUIBERT, Mr MARIÉ, Mme BELABED, Mme PERROT, Mme LEGENDRE, 5 abstentions.

RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES

Le conseil municipal approuve le rapport de la commission locale d'évaluation des charges.

Vote pour 25, 2 abstentions Mr FISCHER, Mme ROUÉ-CORÉ.

RESTRUCTURATION DES BUDGETS

Dans un souci de simplification Mr GOUROVITCH propose de fusionner le budget de la commune, le budget de l'ALSH, le budget des logements de la Champagne et le budget des logements de la grande Couture.

Le conseil municipal approuve cette restructuration budgétaire. Vote pour 25, 2 contre Mr FISCHER, Mme ROUÉ-CORÉ.

REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ACHAT DE PETIT MATERIEL INFORMATIQUE A MR TRECUL

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le remboursement de la somme de 340,10 € à Mr TRECUL qu'il a avancée pour l'achat de petit matériel.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE

Signature d'un contrat de prestations d'un an, renouvelable 3 ans, avec la société TGU informatique le 28 février 2017 pour un montant mensuel de 500 euros hors taxes.

ELECTIONS PRESIDENTIELLES DU 23 AVRIL ET DU 7 MAI

Mr GOUROVITCH souligne que Saint-Germain compte désormais trois bureaux de vote. Il manque encore quelques assesseurs pour les deux scrutins. Les élus doivent se rapprocher au plus vite de Mr ROBBE qui organise le planning des permanences aux bureaux de vote.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

A l'issue du recensement de la population, les chiffres officiels font état d'une population de 3618 habitants composée de 1466 foyers.

QUESTIONS DIVERSES

Mr FISCHER demande si les services techniques pourraient passer plus souvent sur l'aire de jeux au centre sportif pour ramasser les papiers et autres déchets. Il demande également s'il serait possible de rajouter une lisse en bois sur la clôture qui entoure les jeux car les petits passent sous la barre et un portillon.

VIDEOSURVEILLANCE

Les caméras ont été installées et réglées afin de flouter les parties privatives. Leur mise en service a déjà permis l'élucidation d'un vol de voiture, d'un délit de fuite et d'un vol suivi d'une rixe.

PERIODE ELECTORALE

Mr GOUROVITCH rappelle solennellement qu'en cette période de campagne électorale même si les élus de Saint Germain peuvent avoir des opinions politiques différentes cela ne doit pas nous empêcher de travailler tous pour la commune en évitant de faire de l'obstruction systématique.

Monsieur GOUROVITCH précise qu'il s'adresse en particulier à ceux qui passent plus de temps à photographier le Maire que de bosser sur les dossiers.
Je vous ai plus souvent vu râler que de vous occuper des dossiers.

Mr FISCHER répond « je ne comprends pas votre remarque, c'est une attaque personnelle et gratuite. » Il précise qu'il est prêt à s'investir au sein de la commission d'appel d'offres et qu'à ce jour il n'y a eu aucune réunion de cette commission.

AGENDA

Chasse aux œufs de Pâques dimanche 16 avril 10h00 à 12h00 au parc de la mairie
Réunion publique avec les riverains du chemin du bout du monde à la mairie le 19 avril à 19H30.
Compétition de tir à l'arc le 22 et 23 avril.
Manifestation des vélos rigolos par le comité des fêtes dimanche 30 avril de 13h30 à 17h30

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits et ont signé au registre les membres présents.